



Droit du propriétaire pour loyer impayé

Par **Mathb**, le **12/06/2014** à **22:32**

Bonjour,

J'ai un question concernant les recours possibles des propriétaires concernant les loyers impayés. J'ai occupé un appartement l'année dernière que j'ai quitté il y a plusieurs mois et suite à des soucis financiers je n'ai pas pu régler les deux derniers loyers de cet appartement. J'ai expliqué au propriétaire m'a situation et lui souhaiterait que je règle la somme en plusieurs fois, hors je ne peux pas ... Quels sont ses recours possibles si je ne peux pas régulariser la somme ?

Merci pour votre aide

Par **HOODIA**, le **14/06/2014** à **10:15**

Bonjour,

je vais répondre par une question!

Croyez vous que le bailleur engage des frais le cas échéant pour récupérer deux mois de loyers ,dans la mesure ou il sait que son locataire ne peut payer !

Il est déjà rare que le locataire prévienne son propriétaire ,et le plus souvent reste dans le logement!

N'ayez pas peur de faire un écrit pour demander un délai plus long ,et, mettre en évidence que vous souhaiteriez un accord.

Par **janus2fr**, le **14/06/2014** à **10:39**

[citation]Croyez vous que le bailleur engage des frais le cas échéant pour récupérer deux mois de loyers[/citation]

Bonjour,

Le recours à la justice est gratuit, il n'y a même plus les 35€ à payer...